



Méthodologie liée aux objectifs et résumé des progrès

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
Inciter les embouteilleurs et certains fournisseurs, qui représentent 50 % des émissions de portée 3, à établir des objectifs fondés sur la science et validés par SBTi d'ici 2024	Pourcentage des émissions de portée 3 couvertes par les objectifs fondés sur la science (Science Based Targets) des embouteilleurs et des fournisseurs	S. O.	2019	44 %	46 %	50 %	Les embouteilleurs et les fournisseurs ciblés couvrent les biens et les services achetés, le transport et la distribution en aval, le traitement des produits vendus et le traitement en fin de vie des produits vendus des catégories de portée 3.	Aucune	Déterminé à l'aide de renseignements accessibles au public, comme des rapports sur le développement durable des fournisseurs et/ou des ressources de tiers, comme l'initiative Science-Based Target (SBTi). Pour en savoir plus, consultez notre Rapport CDP sur les changements climatiques .
D'ici 2025, tirer 100 % de notre électricité de sources renouvelables	Achats d'électricité renouvelable comme pourcentage des achats totaux d'électricité	S. O.	2019	74 %	83 %	85 %	La consommation d'électricité de toutes les installations détenues et exploitées par KDP est incluse. La consommation est estimée pour certains sites plus petits.	Aucune	Objectif conforme aux critères techniques RE100.
Réduire les émissions de portées 1 et 2 de 30 % d'ici 2030	T éq. CO ₂ (tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone)	2018	2019	13 %	21 %	21 %	Les réductions ciblées concernent l'utilisation d'énergie par KDP dans les installations qui lui appartiennent et qu'elle exploite ainsi que l'énergie achetée.	Les fuites de frigorigène de systèmes CVC dans les installations.	Objectif validé par la SBTi. Pour en savoir plus, consultez notre Rapport CDP sur les changements climatiques .
Réduire les émissions de portée 3 dans certaines catégories de 15 % d'ici 2030	T éq. CO ₂ (tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone)	2018	2019	1 %	5 %	13 %	Les réductions ciblées couvrent les biens et les services achetés (emballages en PET et en verre), les activités liées aux combustibles et à l'énergie, le transport et la distribution en amont et l'utilisation des produits vendus des catégories de portée 3.	Aucune	Ces catégories représentent environ 20 % de nos émissions de portée 3. Les émissions de portée 3 sont calculées à l'aide d'une méthodologie qui a été mise à jour en 2024 et qui inclut désormais des sources de données améliorées et des facteurs d'émissions mis à jour. Les données historiques ont été mises à jour pour refléter ces changements, le cas échéant. Les derniers ensembles de données disponibles au moment de la publication sont utilisés, et lorsque les données n'étaient pas disponibles, des estimations ont été utilisées. Objectif validé par la SBTi. Pour en savoir plus, consultez notre Rapport CDP sur les changements climatiques .

*L'horizon temporel de l'objectif est mesuré à la fin de l'année précisée.
NC = l'information n'est pas communiquée; S. O. = l'information n'est pas applicable

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
Soutenir les projets d'agriculture régénératrice et de conservation sur 250 000 acres (1 011,7 km²) de terres d'ici 2030	Nombre cumulatif d'acres soutenues depuis 2022	S. O.	2021	11 296	43 435	129 013	Les chaînes d'approvisionnement en café, en maïs (pour le sirop de maïs à haute teneur en fructose) et en pommes.	Café : le café soluble et lyophilisé; les autres ingrédients à base de café; l'extrait de café vert; le café vert et les autres intrants pour le café achetés par des partenaires. Maïs : fécule de maïs, acide citrique, érythritol, sirop de maïs, fibre de maïs soluble, gin, vodka, colorant brun caramel. Pomme : purées, flocons.	La méthodologie a été élaborée en partenariat avec Terra Genesis International, avec un important travail de sensibilisation des parties prenantes auprès des producteurs, des ONG et des organismes du secteur. Tous les projets d'agriculture régénératrice et de conservation suivent les lignes directrices établies dans le Guide de surveillance et d'évaluation de l'agriculture régénératrice et de la conservation de KDP. Pour qu'une acre soit comptée dans le cadre de notre objectif d'agriculture régénératrice, deux pratiques admissibles doivent être démontrées. Un projet, mis en œuvre dans la base d'approvisionnement en café de KDP par Root Capital, a appuyé à la fois la culture intercalaire et l'assistance technique personnalisée au niveau de l'exploitation agricole; cette dernière ne concernait qu'un pourcentage de la base de producteurs ayant reçu une assistance. Dans ce cas, nous avons travaillé avec Root Capital pour supposer un chevauchement de 80 % des deux pratiques afin de déterminer la superficie admissible.
D'ici 2025, améliorer de 20 % l'efficacité de notre utilisation de l'eau	% d'amélioration du taux d'utilisation de l'eau (taux d'utilisation de l'eau = prélèvement d'eau divisé par produit fini total)	2017	2019	7 %	5 %	7 %	Usines de fabrication de boissons rafraîchissantes.	Exclut la production de café, la production de compote de pommes, la production par des tiers et toutes les autres usines de fabrication de boissons rafraîchissantes qui n'étaient pas pleinement opérationnelles au cours de l'année de déclaration.	L'approche est alignée sur la Beverage Industry Environmental Roundtable (BIER).

**L'horizon temporel de l'objectif est mesuré à la fin de l'année précisée.*
NC = l'information n'est pas communiquée; S. O. = l'information n'est pas applicable

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
D’ici 2030, conclure des partenariats avec les communautés à risque élevé d’insécurité hydrique, en vue de restaurer la totalité de l’eau utilisée dans la fabrication de nos boissons	Pourcentage d’eau restaurée par rapport au volume utilisé dans les produits fabriqués dans les sites à risque élevé d’insécurité hydrique	S. O.	2019	55 %	55 %	66 %	Dix communautés ciblées ont été déterminées selon l’évaluation des risques en matière d’approvisionnement en eau, réalisée avec l’outil Water Risk Monetizer d’Ecolab et l’outil Aqueduct Water Risk Atlas du World Resources Institute ainsi que l’expertise de LimnoTech. Ces emplacements sont Miami et Jacksonville, en Floride, Houston et Irving, au Texas, Sacramento, Vernon et Victorville, en Californie, et Tecámac, Tehuacán et Tlajomulco, au Mexique. Les volumes d’eau des projets de restauration d’eau sont calculés pour l’année (ml/année), en fonction de l’avantage annuel qu’ils offrent selon le volume. Les volumes de restauration sont calculés seulement pour les sites de fabrication de boissons rafraîchissantes partageant le même bassin hydrographique et seulement jusqu’à 100 % du volume d’eau utilisé pour ce site.	Aucune	Avant l’année 2022, les progrès réalisés dans l’atteinte de cet objectif ont été calculés en pourcentage de l’objectif prévu, et non en pourcentage de la consommation d’eau de l’année de déclaration pour les sites visés. À la suite de l’élargissement du périmètre de l’objectif de six à dix sites et de la prolongation de l’année d’achèvement cible jusqu’en 2030, le rendement pour 2022, 2023 et 2024 est maintenant déclaré en tant que volume restauré au cours de l’année de déclaration par volume de consommation au cours de l’année de déclaration. La durée de l’avantage volumétrique varie et est fondée sur les caractéristiques du projet. La durée de l’avantage est plafonnée à dix ans. Objectif validé par Limnotech.
D’ici 2025, rendre 100 % de nos emballages recyclables ou compostables	Ensemble des emballages selon le poids (%)	S. O.	2019	94 %	95 %	96 %	Les emballages primaires, secondaires et tertiaires provenant d’usines de fabrication d’aliments et de boissons détenues et exploitées par KDP ainsi que les emballages utilisés pour les cafetières.	Les matériaux d’emballage des embouteilleurs tiers. Les pellicules en plastique, les substances et les rubans adhésifs, les palettes en bois, ainsi que les emballages utilisés pour les cafetières et leurs composants et leurs accessoires.	Les projets de recyclage de cafetières en cours s’ajoutent à cet objectif.

**L’horizon temporel de l’objectif est mesuré à la fin de l’année précisée.*
NC = l’information n’est pas communiquée; S. O. = l’information n’est pas applicable

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
D’ici 2025, utiliser 30 % de contenu recyclé post-consommation à travers notre portefeuille d'emballages	Ensemble des emballages selon le poids (%)	S. O.	2019	24 %	27 %	26 %	Les emballages primaires, secondaires et tertiaires provenant d’usines de fabrication d'aliments et de boissons détenues et exploitées par KDP ainsi que les emballages utilisés pour les cafetières.	Les matériaux d'emballage des embouteilleurs tiers. Les pellicules en plastique, les substances et les rubans adhésifs, les palettes en bois, ainsi que les emballages utilisés pour les cafetières et leurs composants et leurs accessoires.	Les projets d’intégration de contenu recyclé post-consommation aux cafetières en cours s'ajoutent à cet objectif.
D’ici 2025, utiliser 25 % de contenu recyclé post-consommation dans l'ensemble de notre portefeuille d'emballages en plastique	Ensemble des emballages en plastique selon le poids (%)	S. O.	2019	18 %	17 %	16 %	Les emballages en plastique primaires, secondaires et tertiaires provenant d’usines de fabrication d'aliments et de boissons détenues et exploitées par KDP ainsi que les emballages en plastique utilisés pour les cafetières.	Les matériaux d'emballage des embouteilleurs tiers. Les pellicules en plastique, les substances et les rubans adhésifs, les palettes en bois, ainsi que les emballages utilisés pour les cafetières et leurs composants et leurs accessoires.	Les projets d’intégration de contenu recyclé post-consommation aux cafetières en cours s'ajoutent à cet objectif.

**L'horizon temporel de l'objectif est mesuré à la fin de l'année précisée.*
NC = l'information n'est pas communiquée; S. O. = l'information n'est pas applicable

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
Réduire de 20 % l'utilisation du plastique vierge dans l'ensemble de notre portefeuille d'emballages en plastique d'ici 2025	Emballages en plastique vierge selon le poids (%)	2019	2019	11 %	15 %	17 %	Les emballages en plastique vierge primaires, secondaires et tertiaires provenant d'usines de fabrication d'aliments et de boissons détenues et exploitées par KDP ainsi que les emballages en plastique vierge utilisés pour les cafetières.	Les matériaux d'emballage des embouteilleurs tiers. Les pellicules en plastique, les substances et les rubans adhésifs, les palettes en bois, ainsi que les emballages utilisés pour les cafetières et leurs composants et leurs accessoires.	Aucun
D'ici 2025, ne plus envoyer aucun déchet dans les sites d'enfouissement	Déchets solides, selon le poids, détournés des sites d'enfouissement (%) grâce à une combinaison de compostage, de recyclage, de réutilisation et de récupération d'énergie	S. O.	2019	92 %	93 %	93 %	Les déchets solides aux usines de fabrication seulement.	Ne comprend ni les bureaux, ni les entrepôts, ni les centres de distribution, à l'exception de certains cas où ils sont situés au même endroit que l'usine de fabrication ni aucune autre propriété immobilière qui ne fait pas partie des installations de production. Néanmoins, de nombreuses installations exclues ont adopté des pratiques efficaces de recyclage et de réacheminement des déchets.	Aucun

**L'horizon temporel de l'objectif est mesuré à la fin de l'année précisée.*
NC = l'information n'est pas communiquée; S. O. = l'information n'est pas applicable

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
Assurer l'approvisionnement responsable de nos cafetières et de nos intrants prioritaires (en cours)	Café provenant de l'approvisionnement responsable selon le volume (%)	S. O.	2014	100 %	100 %	100 %	Tout café vert acheté par KDP pour les marques détenues et les marques partenaires.	Le café soluble et lyophilisé; les autres ingrédients à base de café; l'extrait de café vert; le café vert et les autres intrants pour le café achetés par des partenaires.	Programmes de vérification ou de certification indépendants acceptés : Fairtrade International, Fair Trade USA, Rainforest Alliance, 4C, AtSource Entry Verified by ofi, NKG Verified, RSP Advanced by Louis Dreyfus Company, Volcafe Verified, Volcafe Excellence, Sucafina, RGC Coffee 3E, Guaxupe Planet, ECOM SMS. En 2022, nous avons reçu une petite quantité de café conventionnel (0,36 %) en raison des répercussions de la COVID-19, des erreurs des fournisseurs ou des retards d'expédition. En 2023, nous avons reçu 0,002 % de café conventionnel (un seul envoi) pour respecter les exigences d'un client. En 2024, nous avons reçu 0,32 % de café conventionnel en raison des épisodes irréguliers de pluie qui ont retardé la récolte en Ouganda et des problèmes logistiques découlant de l'indisponibilité du canal de Suez comme voie de transport. Ces deux défis nous ont obligés à acheter du café vert sur le marché au comptant pour répondre à notre demande, et il n'y avait pas d'options d'approvisionnement responsable appropriées à nos besoins.
	Cacao provenant de l'approvisionnement responsable selon le volume (%)	S. O.	2021	100 %	100 %	100 %	Tout le cacao acheté par KDP, qu'il soit utilisé comme ingrédient autonome ou dans un produit fini mélangé et qu'il provienne directement d'un producteur ou d'un fabricant ou d'un transformateur.	Cacao acheté par les partenaires.	Programmes de vérification ou de certification indépendants acceptés. Les volumes achetés ont été confirmés par Rainforest Alliance, Fair Trade USA et Fairtrade International. L'outil d'évaluation de KDP pour accepter les programmes partenaires a fait l'objet d'un examen indépendant par Conservation International et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

**L'horizon temporel de l'objectif est mesuré à la fin de l'année précisée.*
NC = l'information n'est pas communiquée; S. O. = l'information n'est pas applicable

OBJECTIF*	UNITÉ DE MESURE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE	ENGAGEMENT PRIS (ANNÉE)	TAUX RÉEL – 2022	TAUX RÉEL – 2023	TAUX RÉEL – 2024	LIMITES	EXCLUSIONS	AUTRE/COMMENTAIRES
Assurer l'approvisionnement responsable de nos cafetières et de nos intrants prioritaires (en cours)	Nombre consolidé de fournisseurs de cafetières et d'ingrédients ayant atteint ou dépassé les attentes lors d'une vérification de l'approvisionnement responsable	S. O.	2021	NC	NC	92 %	Les fournisseurs de cafetières de niveau 1 à haut risque, certains fournisseurs de cafetières de niveau 2 et les fournisseurs de concentré de jus de pomme à haut risque au niveau de l'usine, les édulcorants à haute intensité et la pâte de tomate.	Catégories non encore concernées par les vérifications d'approvisionnement responsable.	Rendement validé par des vérificateurs tiers. Les normes de vérification acceptées par KDP sont les suivantes : la Responsible Business Alliance (RBA), Sedex Member Ethical Audits (SMETA), Social Accountability International (SAI) (norme SA8000) et la Business Social Compliance Initiative (BSCI).
Fournir une hydratation positive dans 60 % de nos produits d'ici 2025	% du nombre total de produits KDP; ventes aux États-Unis	S. O.	2021	57 %	59 %	60 %	Ventes aux États-Unis uniquement. L'hydratation positive se définit comme un produit (sans sucre ajouté) qui fournit une portion de fruits ou de légumes OU contient 40 calories ou moins par portion ainsi que des bienfaits fonctionnels ou au moins 10 % de la valeur quotidienne d'un nutriment à favoriser. La portion est définie sur l'étiquette du produit. Un produit se définit comme une portion unique d'une boisson ou d'une compote. Comprend toutes les marques de café et de boissons rafraîchissantes des États-Unis détenues, sous licence et partenaires, ainsi que les boissons en fontaine.	Exclut les emballages multiples, les marques emballées par des partenaires et les marques privées.	Rendement validé par Partnership for a Healthier America (PHA).

**L'horizon temporel de l'objectif est mesuré à la fin de l'année précisée.*
NC = l'information n'est pas communiquée; S. O. = l'information n'est pas applicable

Mention de source (photo de la page de couverture, à droite) : Oscar Leiva/Silverlight



Savourez les possibilités